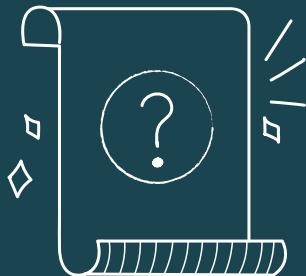


1 euro
PAR
MOI

FAQ



Sommaire

01

COMPRENDRE LE PROJET p4

A / Qu'est-ce que 1 euro par Moi ?.....	p4
B / En quoi est-ce différent d'un don classique ou d'une cagnotte en ligne ?.....	p4
C / Pourquoi avoir choisi une SCIC plutôt qu'une association ou une fondation ?.....	p4
D / Qui peut participer (particuliers, associations, entreprises) ?.....	p4
E / D'où vient l'idée et qui porte le projet ?.....	p5

02

PARTICIPATION & CONTRIBUTIONS p6

A / Combien coûte l'adhésion et comment ça marche concrètement ?.....	p6
B / Est-ce que je dois donner tous les mois ?.....	p6
C / Puis-je donner plus d'1 € si je veux ?.....	p6
D / Puis-je arrêter ma contribution à tout moment ?.....	p6
E / Est-ce que ma contribution est déductible des impôts ?.....	p6
F / Quels moyens de paiement sont acceptés ?.....	p6
G / Y a-t-il des frais cachés ou des commissions prélevées ?.....	p7

03

UTILISATION DU FONDS p8

A / Comment est réparti l'argent collecté ?.....	p8
B / Qui décide de l'affectation des fonds ?.....	p8
C / Quels types de projets peuvent être financés ?.....	p8
D / Y a-t-il des critères d'exclusion (polluants, discriminants, spéculatifs...) ?.....	p8
E / Peut-on suivre en temps réel où va l'argent ?.....	p8
F / Comment sont choisis les projets à soutenir ?.....	p9
G / Quelles différences entre prêts citoyens, dons coups de pouce et renforcement stratégique ?.....	p9

04

GOUVERNANCE & IMPLICATION p10

A / Comment fonctionne le vote des membres ?.....	p10
B / Est-ce que chaque voix compte vraiment pareil ?.....	p10
C / Quelle est la différence entre un contributeur et un sociétaire ?.....	p10
D / Comment puis-je devenir sociétaire ?.....	p10
E / Comment puis-je m'impliquer davantage (ambassadeur, cofondateur, partenaire) ?.....	p10
F / Qui compose l'équipe fondatrice actuelle ?.....	p11

05

CADRE JURIDIQUE & GARANTIES..... p12

A / Qu'est-ce qu'une SCIC SAS exactement ?	p12
B / Que veut dire « à but non lucratif » dans ce cadre ?	p12
C / Comment sont sécurisés les fonds ?	p12
D / Que se passe-t-il si le projet s'arrête ?	p12
E / Les fonds peuvent-ils être privatisés ou détournés ?	p13
F / Y a-t-il un contrôle externe ou un audit prévu ?	p13

06

DÉPLOIEMENT & FUTUR..... p14

A / Quels sont les jalons de la phase 0 (pré-lancement) ?	p14
B / Quand le lancement public est-il prévu ?	p14
C / Quels sont les objectifs de flux et de membres au démarrage ?	p14
D / Quelles sont les limites territoriales du projet ?	p14
E / Comment proposer un partenariat ou rejoindre le cercle des cofondateurs ?	p14
F / Quelle est la vision long terme de 7 euro par Moi ?	p15

COMPRENDRE LE PROJET

● A / Qu'est-ce que 1 euro par Moi ?

C'est un **fonds citoyen coopératif** : chacun contribue à partir d'**1 € par mois**, et ces micro-contributions sont **mutualisées** pour financer des projets par des **prêts**, des **dons** et des **investissements collectifs**, décidés démocratiquement.

● B / En quoi est-ce différent d'un don classique ou d'une cagnotte en ligne ?

Un don classique est ponctuel et individuel. Une cagnotte est souvent temporaire, tournée vers un projet unique.

1 euro par Moi, au contraire, est une **infrastructure citoyenne permanente** : les contributions s'additionnent chaque mois, créant un flux collectif **piloté démocratiquement**.

En privilégiant des usages **répétables** (comme les prêts ou les investissements), la capacité d'action du fonds se **renforce naturellement dans le temps**, plutôt que de s'épuiser après une collecte.

● C / Pourquoi avoir choisi une SCIC plutôt qu'une association ou une fondation ?

La SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) est un statut juridique adapté car :

- Ses statuts permettent d'être à **but non lucratif** (les excédents ne peuvent pas être privatisés).
- Elle repose sur une **gouvernance multi-collèges** qui intègre contributeurs, bénéficiaires et partenaires.
- Elle est compatible avec une activité économique, y compris de **la prise de participation**.

Une association n'offrait pas cette solidité juridique ni cette capacité d'action, et une fondation aurait introduit une dépendance aux mécènes ou aux grandes entreprises, ce que nous voulons éviter.

● D / Qui peut participer (particuliers, associations, entreprises) ?

1 euro par Moi est **ouvert à toutes et tous – venez tel que vous êtes**, tant que vous adhérez aux valeurs et aux objectifs du fonds.

Les **personnes physiques** comme les **personnes morales** (associations, coopératives, entreprises engagées) peuvent cotiser et voter.

Chaque membre dispose d'**une voix**, quel que soit son apport.

Nous sommes **intransigeants sur l'indépendance du fonds** : sa gouvernance appartient exclusivement à ses membres, et ne pourra jamais être captée par des intérêts privés ou extérieurs. Concrètement, cela signifie qu'**aucun contributeur ne peut conditionner son apport au détriment de la décision collective**.

● E / D'où vient l'idée et qui porte le projet ?

L'idée est née d'un constat partagé : **seuls, nos moyens paraissent dérisoires ; unis, ils deviennent une force transformatrice.**

1 euro par Moi est porté par une **équipe d'entrepreneurs, de professionnels, d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et de citoyens engagés**, réunis autour d'une même conviction : il est possible de bâtir un outil collectif efficace et démocratique.

Dès le départ, une attention particulière a été portée à **la solidité du cadre juridique, démocratique et financier**. L'ambition n'est pas de lancer une initiative éphémère, mais de poser les bases d'un **instrument durable, transparent et collectif**, pensé pour **grandir avec ses membres et amplifier leur capacité d'action**.

PARTICIPATION & CONTRIBUTIONS

● A / Combien coûte l'adhésion et comment ça marche concrètement ?

La contribution démarre à **1 € par mois**. Chacun décide ensuite du montant qu'il souhaite apporter, selon ses moyens. Concrètement, il s'agit d'un prélèvement mensuel sécurisé via notre partenaire HelloAsso, qui centralise les contributions et les reverse intégralement au fonds

● B / Est-ce que je dois donner tous les mois ?

L'idée est de créer un **flux régulier** qui donne sa force au fonds. Mais il n'y a **aucune obligation contraignante** : vous pouvez mettre en pause ou arrêter votre participation à tout moment, sans frais ni pénalité.

● C / Puis-je donner plus d'1 € si je veux ?

Oui, bien sûr. Le principe est « **donne ce que tu peux, vote ce que tu veux** ». Vous pouvez contribuer davantage si vos moyens vous le permettent, mais chaque membre dispose toujours d'une voix égale, quel que soit son apport.

● D / Puis-je arrêter ma contribution à tout moment ?

Oui. La participation n'est pas un abonnement figé. Vous pouvez arrêter ou ajuster votre contribution **à tout moment**, en un clic depuis votre espace personnel, sans engagement et sans justificatif.

● E / Est-ce que ma contribution est déductible des impôts ?

Pour l'instant, non : *1 euro par Moi* n'est pas encore habilité à délivrer des reçus fiscaux. Obtenir cet agrément fait partie de nos objectifs à moyen terme, mais toujours sans compromis sur notre indépendance.

● G / Quels moyens de paiement sont acceptés ?

Les contributions se font principalement par **carte bancaire** via HelloAsso. À terme, nous prévoyons d'intégrer d'autres solutions (virement, prélèvement SEPA) pour faciliter la participation. Nous explorons aussi des **pistes innovantes** (par exemple, une carte membre ou des outils bancaires coopératifs dédiés), mais ce n'est pas prévu dès le lancement.

● H / Y a-t-il des frais cachés ou des commissions prélevées ?

Non. **Chaque euro versé arrive intégralement au fonds.**

Nous utilisons la solution HelloAsso, qui est offerte pour les structures à but non lucratif. Son fonctionnement repose sur un **système de contribution volontaire** : lors du paiement, vous pouvez choisir (ou non) de laisser un pourboire à HelloAsso pour soutenir leur modèle.

UTILISATION DU FONDS

● A / Comment est réparti l'argent collecté ?

Chaque euro est **mutualisé** puis réparti selon une clé décidée collectivement. La répartition initiale proposée, qui sera validée avant le lancement public :



40 % en prêts citoyens à taux zéro, pour accompagner la création ou le développement de projets engagés.



30 % en renforcement stratégique, afin de consolider le fonds et accroître sa capacité d'action future.



10 % en dons coups de pouce, pour soutenir rapidement des initiatives collectives et locales.



20 % en fonctionnement, pour financer la gouvernance partagée, l'application, la transparence des flux et la coordination du projet.

● B / Qui décide de l'affectation des fonds ?

Ce sont les **membres**, via l'application et son système de vote : **une personne = une voix**. Les grandes orientations budgétaires sont définies collectivement et chaque affectation respecte la **charte du fonds**.

● C / Quels types de projets peuvent être financés ?

Nous soutenons des projets à **impact économique, social, écologique ou démocratique positif**, par exemple :

- une ferme maraîchère ou une coopérative agricole,
- un tiers-lieu, une recyclerie ou un atelier partagé,
- une cantine solidaire ou une initiative associative locale.

Tous les projets doivent démontrer leur **valeur collective** et leur compatibilité avec **les valeurs du fonds**.

● D / Y a-t-il des critères d'exclusion ?

Oui. Nous ne finançons pas d'activités contraires à notre charte :

- projets polluants ou spéculatifs,
- structures discriminatoires,
- initiatives cherchant un profit privé au détriment du bien commun.

L'argent est utilisé comme un levier au service de la transformation, et non comme un outil de rente

● E / Peut-on suivre en temps réel où va l'argent ?

Oui. La **transparence totale** est un principe fondateur. Chaque membre peut consulter en ligne :

- les montants possédés par le fonds et ceux collectés chaque mois,
- la répartition par usage et les différentes affectations,
- l'avancée des projets financés.

Un **tableau de bord interactif** permet de visualiser en direct les impacts du fonds et d'exercer un **véritable contrôle citoyen**.

● F / Comment sont choisis les projets à soutenir ?

Les projets sont proposés par les membres ou partenaires via la plateforme. Ils suivent ensuite un processus en trois étapes :

1. **Vérification d'éligibilité** (respect des critères de la charte).
2. **Vote des membres** (décision démocratique).
3. **Accompagnement technique**, si nécessaire, avec l'appui de partenaires spécialisés (par exemple pour les prêts).

● G / Quelles différences entre prêts citoyens, dons coups de pouce et renforcement stratégique ?

- Les prêts citoyens à taux zéro** : ils accompagnent des structures sur la durée. Une fois remboursés, les fonds reviennent et sont réaffectés à de nouveaux prêts → créant un effet boule de neige.
- **Les dons coups de pouce** : aides ponctuelles, rapides, pour donner de l'élan à des initiatives collectives, souvent locales.
- **Le renforcement stratégique** : une réserve constituée pour donner plus de puissance au fonds dans le temps. Il combine impact immédiat et consolidation durable, en générant des ressources complémentaires réinvesties collectivement

GOUVERNANCE & IMPLICATION

● A / Comment fonctionne le vote des membres ?

Chaque membre dispose d'**une voix**, quelle que soit sa contribution.

Les votes se font via l'application, de manière simple, transparente et sécurisée. Les résultats sont publiés et consultables par tous.

● B / Est-ce que chaque voix compte vraiment pareil ?

Oui. C'est un principe fondateur : **1 personne = 1 voix**.

Que vous soyez un particulier ou une structure, que vous donniez 1 € ou 200 €, votre voix a le même poids.

Le fonds repose sur **la puissance de la mutualisation**, et non sur la **capacité financière individuelle** : personne ne peut acheter davantage de pouvoir en donnant plus.

● C / Quelle est la différence entre un contributeur et un sociétaire ?

- Le **contributeur** : toute personne qui verse une contribution mensuelle, à partir d'1 €. Il participe aux votes et aux décisions collectives.
- Le **sociétaire** : un contributeur qui a en plus acheté une ou plusieurs parts sociales de la SCIC. Cela lui permet d'intégrer le collège des membres cotisants et de participer directement à la gouvernance coopérative.

● D / Comment puis-je devenir sociétaire ?

En achetant une ou plusieurs **parts sociales** de la SCIC, à partir d'un montant accessible qui sera défini ultérieurement (12€/part envisagé).

C'est un acte d'engagement supplémentaire, qui ne donne pas droit à dividende mais renforce la stabilité et l'indépendance du fonds.

● E / Comment puis-je m'impliquer davantage ?

Au-delà de la contribution et du vote, plusieurs formes d'engagement sont possibles :

- devenir **ambassadeur** du projet dans son territoire,
- contribuer à l'**animation démocratique** (organisation de débats, modération de la plateforme, animation d'assemblées locales),
- soutenir la **communication du projet** (témoignages, création de contenus, diffusion locale),
- participer à des **actions ponctuelles** (événements, campagnes, actions collectives),

- accompagner des **porteurs de projet** en apportant expertise, mentorat ou appui opérationnel,
- rejoindre des **groupes de travail thématiques** (*communication, accompagnement, technique, etc.*).

Chaque membre peut choisir son niveau d'implication, du simple soutien au rôle actif.

● **F / Qui compose l'équipe fondatrice actuelle ?**

Derrière *1 euro par Moi*, il y a une équipe de **femmes et d'hommes venus d'horizons différents**, mais réunis par une même conviction : **l'argent peut redevenir un outil collectif, démocratique et utile**.

On y retrouve des **entrepreneurs, issus ou non de l'économie sociale et solidaire**, des **professionnels de la communication et du numérique**, des **citoyens engagés**, ainsi que des **partenaires affinitaires** qui accompagnent la mise en place des différents volets du projet.

Cette équipe a posé les bases et assure le lancement. Mais son rôle n'est pas de garder la main : l'objectif est clair, **transmettre progressivement la gouvernance aux membres**, pour que demain, chacun puisse contribuer à écrire la suite de l'histoire.

CADRE JURIDIQUE & GARANTIES

● A / Qu'est-ce qu'une SCIC SAS exactement ?

Une **SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)** est une entreprise coopérative encadrée par la loi, qui associe autour d'un même projet différents acteurs (contributeurs, bénéficiaires, partenaires, salariés...). Elle repose sur le principe **1 personne = 1 voix**, indépendamment du capital détenu, et s'organise en **collèges** afin de garantir une gouvernance équilibrée entre les parties prenantes.

Ce statut vient en complément d'une forme juridique « classique » (type SARL ou SAS). En choisissant une **base SAS**, nous gagnons en souplesse pour intégrer de nouveaux membres et partenaires.

Les statuts d'une SCIC peuvent être rédigés de façon à garantir un but non lucratif : les excédents ne sont pas distribués mais réinvestis collectivement.

La philosophie d'une SCIC se distingue de celle d'une **SCOP (Société Coopérative et Participative)** :

- en SCOP, **les salariés** détiennent la majorité du pouvoir → une logique de **démocratie du travail** ;
- en SCIC, une pluralité d'acteurs est associée → une logique d'**intérêt collectif**, au service d'un projet commun plus large.

Pour *1 euro par Moi*, la SCIC s'impose naturellement : le fonds n'est pas destiné à appartenir uniquement à ses salariés, mais à l'ensemble des citoyens qui le composent et des initiatives qu'il soutient.

● B / Que veut dire « à but non lucratif » dans ce cadre ?

Cela signifie que **les excédents générés ne peuvent pas être distribués** aux sociétaires sous forme de dividendes.

Les fonds appartiennent collectivement à la communauté et doivent être réinvestis dans l'**objet social** : financement de projets, renforcement du fonds, gouvernance et outils.

● C / Comment sont sécurisés les fonds ?

Les contributions sont collectées via **HelloAsso**, solution de paiement sécurisée pour les associations et coopératives.

Ensuite, les fonds sont déposés sur un **compte bancaire dédié**, auprès de la banque éthique La Nef, et sont gérés exclusivement par la coopérative.

Des **audits externes** et des outils de suivi en ligne garantissent la transparence et la sécurité.

● D / Que se passe-t-il si le projet s'arrête ?

En cas de dissolution, les fonds restants ne peuvent pas être partagés entre les membres.

Conformément à la loi sur les SCIC, ils sont **transférés à une autre structure d'intérêt collectif** poursuivant des objectifs similaires (par exemple, une autre coopérative ou une fondation d'utilité publique), après décisions de ses membres.

● E / Les fonds peuvent-ils être privatisés ou détournés ?

Non. **Les réserves d'une SCIC sont impartageables** : aucun membre, quel que soit son apport, ne peut s'approprier les fonds.

Toutes les décisions sont **contrôlées démocratiquement**, et les flux financiers sont **consultables en ligne** pour éviter tout risque d'opacité.

● F / Y a-t-il un contrôle externe ou un audit prévu ?

Oui. En plus des obligations légales (comptabilité, commissaire aux comptes si seuil dépassé), nous mettrons en place :

- une **évaluation externe régulière** du fonctionnement du fonds,
- un **audit citoyen permanent** via le tableau de bord interactif,
- la possibilité pour des **organismes partenaires** (banques coopératives, réseaux ESS) d'exercer un regard critique.

DÉPLOIEMENT & FUTUR

● A / Quels sont les jalons de la phase de pré-lancement (dite phase 0) ?

La **phase 0** s'ouvre fin 2025. Elle a pour but de poser les bases du projet avant le lancement public :

- constituer la SCIC et rassembler un premier cercle de membres,
- créer, tester et améliorer les outils numériques (site, application),
- nouer les premiers partenariats structurants,
- commencer à soutenir des projets pilotes pour démontrer l'impact concret du fonds.

● B / Quand le lancement public est-il prévu ?

Le lancement grand public est envisagé à partir de **fin 2026**, une fois les conditions réunies : gouvernance coopérative en place, outils fonctionnels, premiers projets financés avec succès.

● C / Quels sont les objectifs de flux et de membres au démarrage ?

Dès le lancement public, nous visons :

- un flux de **10 000 € par mois**,
- un minimum de **3500 membres contributeurs**.

Ces seuils sont pensés comme une **masse critique** minimale pour donner au fonds une visibilité, une capacité d'action significative et la confirmation de sa pertinence.

● D / Quelles sont les limites territoriales du projet ?

1 euro par Moi est pensé comme un **projet national**, mais il se déploie par **ancrages locaux successifs**. Le point de départ sera la région Rhône-Alpes, avec une **activation progressive** de nouveaux territoires au fil de la croissance du fonds et de l'arrivée de relais citoyens.

C'est une logique **translocale** : chaque territoire garde son ancrage et ses spécificités, tout en restant relié à une dynamique commune à l'échelle nationale.

De plus, le projet est conçu dans une **démarche open source** : les méthodes, outils et chartes seront documentés et partageables, afin que d'autres collectifs puissent s'en emparer et les adapter à leur contexte.

● E / Comment proposer un partenariat ou rejoindre le cercle des cofondateurs ?

Les structures (associations, coopératives, acteurs de l'ESS, collectifs citoyens) peuvent proposer un partenariat via la plateforme ou en prenant contact directement avec l'équipe fondatrice.

Le cercle des cofondateurs regroupe celles et ceux qui souhaitent contribuer à la mise en place initiale de la SCIC, en apportant leur savoir-faire, leur réseau ou leur engagement.

Nous avançons de façon autonome et réaliste, en tenant compte de nos moyens, mais avec une volonté forte de complémentarité avec l'écosystème existant. L'objectif n'est pas de dupliquer, mais de renforcer les dynamiques collectives déjà présentes, en apportant un outil nouveau et fédérateur.

● F / Quelle est la vision long terme de 1 euro par Moi ?

Le fonds n'est qu'un **point de départ** : un outil citoyen pour nous doter collectivement des **moyens de nos ambitions**.

Une fois actif, il permettra non seulement de soutenir un maximum de projets utiles, mais aussi **d'inventer ensemble de nouveaux leviers collectifs**.

Et dans ce cadre, **l'imagination sera presque notre seule limite**.



www.leeuroparmoi.com